

Numéro de produit (NPN) : 00158291

Nom de marque : BETADINE® GARGARISME POUR LE MAL DE GORGE

Numéro de produit : 00158291

Nom de marque : BETADINE® GARGARISME POUR LE MAL DE GORGE

Autre(s) marque(s) nominative(s) : BETADINE® GARGARISME

Émise à :

Nom du titulaire :

Purdue Pharma
575 Granite Court
Pickering (Ontario) L1W 3W8
Canada

Autorisé pour ce qui suit :

Forme posologique : Gargarisme

Voie d'administration recommandée : Oromuqueuse

Dose recommandée :

Sous-groupe :

Adultes et enfants (9 ans et plus) :

Posologie			Fréquence		
Min.	Max.	Unités posologiques	Min.	Max.	Unités de fréquence
10	15	mL	1	4	fois par jour

Renseignements posologiques complémentaires (p. ex. 1 mesure = 30 grammes) : –

Mode d'emploi :	Utiliser pur ou dilué dans une partie d'eau. Se rincer la bouche et se gargariser avec 10 à 15 mL de solution jusqu'à quatre fois par jour. Recracher la solution après usage. Aucun rinçage n'est nécessaire après usage. NE PAS AVALER. Se rincer la bouche durant deux à trois minutes pour traiter les ulcères buccaux (aphtes). Peut être utilisé après une intervention de chirurgie buccale ou un traitement dentaire.
------------------------	--

Numéro de produit (NPN) : 00158291

Nom de marque : BETADINE® GARGARISME POUR LE MAL DE GORGE

Sous-groupe :

Enfants (6-8 ans) :

Posologie			Fréquence		
Min.	Max.	Unités posologiques	Min.	Max.	Unités de fréquence
10	10	mL	1	4	fois par jour

Renseignements posologiques complémentaires (p. ex. 1 mesure = 30 grammes) : –

Mode d'emploi :	Utiliser pur ou dilué dans une partie d'eau. Se rincer la bouche et se gargariser avec 10 mL de solution jusqu'à quatre fois par jour. Recracher la solution après usage. Aucun rinçage n'est nécessaire après usage. NE PAS AVALER. Se rincer la bouche durant deux à trois minutes pour traiter les ulcères buccaux (aphtes). Peut être utilisé après une intervention de chirurgie buccale ou un traitement dentaire.
------------------------	---

Énoncé concernant la durée d'utilisation :	Consulter un professionnel de la santé si les symptômes ne s'améliorent pas ou s'aggravent après 14 jours.
---	--

Usage ou fins recommandés :

- Aide à traiter les infections virales, bactériennes ou fongiques de la bouche ou de la gorge
- Aide à traiter les infections de la gorge attribuables à des virus, à des bactéries ou à des champignons
- Aide à traiter les infections qui causent des maux de gorge
- Aide à traiter les ulcères buccaux (aphtes)

Tue les virus, les bactéries et les champignons associés au muguet buccal.

Aide à éliminer certaines bactéries susceptibles de causer des infections buccales et la mauvaise haleine.

Renseignements sur les risques :

Précautions et mises en garde

Il peut arriver qu'une petite quantité de produit soit avalée à l'usage. Cependant, en cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, il convient de communiquer sans tarder avec un professionnel de la santé ou un hôpital.

Numéro de produit (NPN) : 00158291

Nom de marque : BETADINE® GARGARISME POUR LE MAL DE GORGE

Un professionnel de la santé doit être consulté sans tarder en cas de réaction allergique telle qu'une rougeur, une irritation, une enflure, une démangeaison ou une éruption cutanée.

Ne tache pas les dents, ni la peau, ni les vêtements faits de fibres naturelles. En cas d'éclaboussure accidentelle sur des vêtements, laver immédiatement avec de l'eau.

Une décoloration des prothèses dentaires ou des appareils orthodontiques peut survenir dans certaines circonstances. Il est recommandé de retirer les prothèses dentaires et les appareils orthodontiques de la bouche avant d'utiliser le produit.

Éviter tout contact avec des bijoux, en particulier les articles contenant de l'argent.

Contre-indications

- Allergie à l'iode ou à l'un des ingrédients du produit
- Trouble thyroïdien (p. ex., hyperthyroïdie), quel qu'il soit
- Grossesse ou allaitement
- Usage de peroxyde d'hydrogène

Ingrédients médicinaux :

Nom propre	Nom usuel	Concentration par unité posologique	Extrait	Activité	Matière d'origine
Povidone iodée	Povidone iodée	1 %	S/O	S/O	Synthétique

Ingrédients non médicinaux :

- acide citrique monohydrate
- citrate de sodium dihydrate
- eau purifiée
- eucalyptol
- glycérine
- iode
- menthol
- poloxamère 407
- polyoxypropylène glycol
- saccharinate de sodium
- solution de sorbitol

Cette licence est émise par la ministre de la Santé en vertu de l'article 7 du Règlement sur les produits de santé naturels. La vente du produit de santé naturel décrit dans la présente, y compris toute modification afférente au sens de l'article 11 du Règlement, est assujettie à la Loi sur les aliments et drogues et au Règlement sur les produits de santé naturels.

Émise le : 16-11-2009	Révisée/modifiée le : 12-07-2018
-----------------------	----------------------------------